



ville de
frouard

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 2026/36 Rapport d'orientations budgétaires de l'année 2026



ville de
Frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	24
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – Mme NOEL – M. RENARD – Mme KAPLAN – M. THIEBAUX
M. BARTOSIK – Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD – M. DUTHIEUW

Ont donné procuration à :

M. MILLARD à M. DEPARDIEU – Mme LEMERLE à Mme LAPORTE
Mme DAPREMONT GUIDET à Mme COPPA – M. BECKER à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme BUCHMULLER

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 21/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 14/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 21/04/2026

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du 21/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 21/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

Le secrétaire de séance,
Stéphane THIEBAUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Stéphane THIEBAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/36

Objet :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2026

Chaque année, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport au travers d'une délibération. Le débat prendra pour base les éléments du rapport.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Ville ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 seront retracés dans le rapport d'orientations budgétaires présenté.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Ville de Frouard



1

Contexte législatif

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget.

Ce débat se déroule dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

2

Calendrier budgétaire



COMMISSION DES
FINANCES: MARDI 14
AVRIL 2026



CONSEIL MUNICIPAL:
VENDREDI 17 AVRIL 2026
- PRÉSENTATION DU ROB



COMMISSION DES
FINANCES: MERCREDI 22
AVRIL 2026



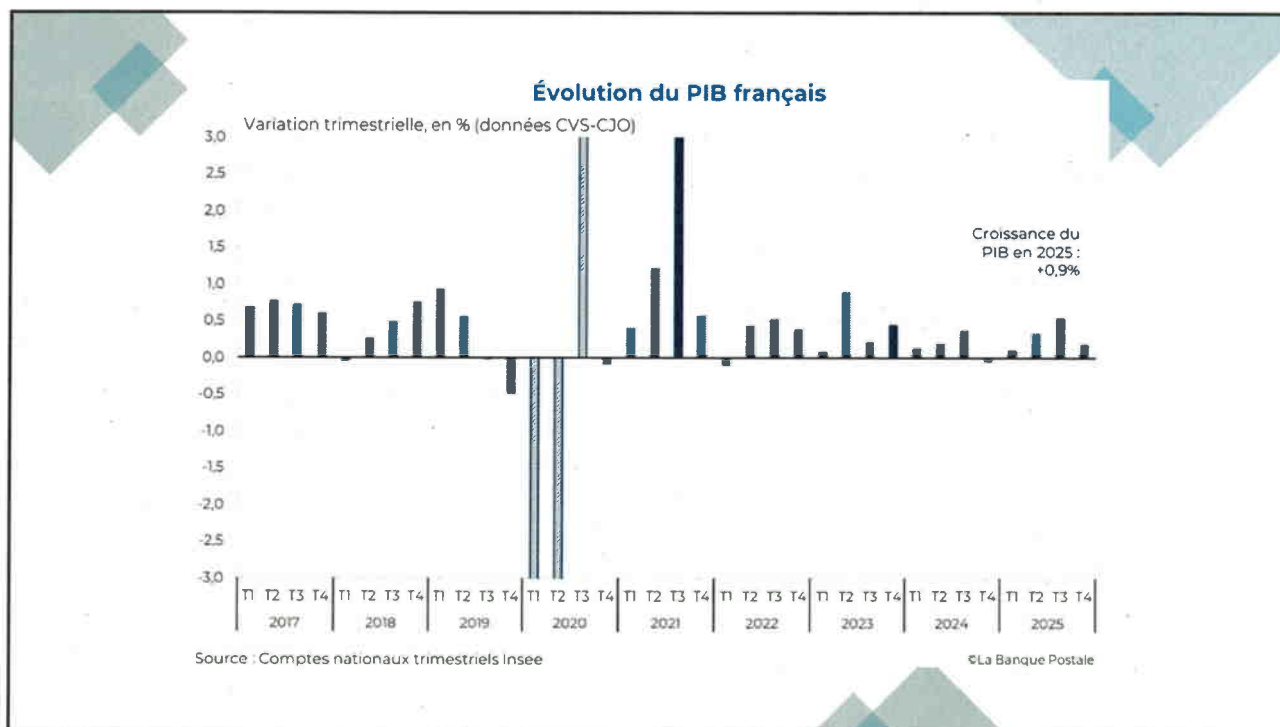
CONSEIL MUNICIPAL:
MERCREDI 29 AVRIL 2026
- VOTE DU BP

3



Le contexte macroéconomique

4



5

Les données macroéconomiques

	2025	2026
Prévisions de croissance en France	0,9 %	1% (gouvernement PLF 2026)
Prévisions de croissance en Zone €	1,5 %	1,6 % (commission européenne)
Prévisions d'inflation en France	0,9 %	1,3 % (gouvernement PLF 2026)
Prévisions d'inflation en Zone €	2,1 %	1,9 % (commission européenne)

6

Chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. [DOB 2026 – édition spéciale](#))



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF)

20/01/2026 4953 sur la première partie du PLF

23/01/2026 4953 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 4953 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

20/02/2026 Promulgation de la loi de finances

7

III Mesures législatives et réglementaires

Art. 129 : réduction du PSR de compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (1/2)

Application d'un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et TFPB (cf. [DOB en instantané 2021](#)).

Plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement (effet estimé à 109 M€ pour quelque 2 000 communes, et à 57 M€ pour environ 220 EPCI)

Diminution entre les montants inscrits au titre des PSR en LFI 2025 et

- au PLF 2026 : 789,1 M€
- en LFI 2026 : 307,5 M€

Manque à gagner résultant de la disposition estimé* par La Banque Postale : 362 M€ pour les communes et 366 M€ pour les EPCI ;

8

Art. 130 : Le FCTVA (2/3)

Régime de versement

	2025	LFI 2026
Régime N	Communes nouvelles CA, CC, CU et métropoles issues d'une ancienne CA, EPT	Communes nouvelles CA, CC, CU et métropoles issues d'une ancienne CA, EPT
Régime N+1	Métropoles de Lyon et du Grand Paris, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et les régions issues d'un regroupement Collectivités locales et établissements publics* ayant rempli les conditions du plan de relance 2009-2010	Métropoles de Lyon et du Grand Paris, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et les régions issues d'un regroupement Collectivités et établissements publics* ayant rempli les conditions du plan de relance 2009-2010
Régime N+2	Les collectivités locales et établissements publics concernés n'ayant pas conventionné pour le plan de relance	Les collectivités locales et établissements publics concernés n'ayant pas conventionné pour le plan de relance

9





Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



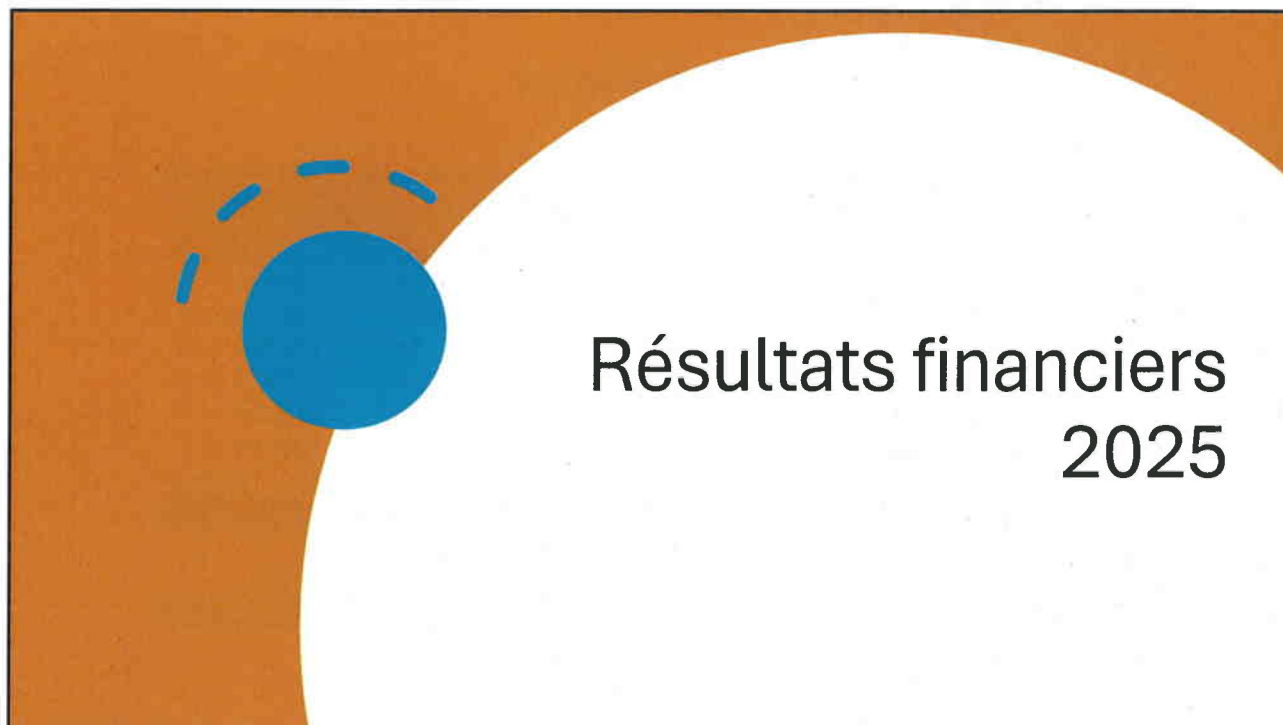
10



11

			
• Compensation de l'abattement des valeurs locatives industrielles	• Baisse des valeurs locatives TH	• Gel de la DGF	• Cotisation CNRACL
• - 191 145 €	• - 22 500 €	• - 80 138 €	• + 59 000 €

12



13

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	2 187 679,00 €	2 107 645,58 €
012	Charges de personnel	4 061 488,00 €	4 009 264,39 €
014	FPIC	55 000,00 €	39 218,00 €
65	Autres charges de gestion	2 137 477,00 €	2 031 221,94 €
66	Charges financières	49 000,00 €	46 609,06 €
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	17 879,64 €
68	Provisions	4 100,00 €	4 100,00 €
	Dépenses réelles	8 506 744,00 €	8 255 938,61 €
023	virement à la section d'inv	692 063,76 €	
042	Amortissements	230 000,00 €	355 685,60 €
	Total des dépenses	9 428 807,76 €	8 611 624,21 €

14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2025	CA 2025
013	Atténuation charges	30 000,00 €	21 614,11 €
70	Produits des services	847 113,00 €	880 709,20 €
73	Impôts et taxes	5 224 844,00 €	5 224 509,36 €
74	Dotations	1 836 889,00 €	1 737 014,64 €
75	Autres produits de gestion	768 095,00 €	788 394,79 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	13 516,83 €
77	Produits exceptionnels		130 370,00 €
	Recettes réelles	8 711 941,00 €	8 796 653,68 €
002	virement à la section d'invt	716 341,76€	716 341,76 €
042	Amortissements	525 €	524,75 €
	Total des recettes	9 428 807,76 €	9 511 150,33 €

15

Balance générale et résultat de clôture

Dépenses réalisées – recettes réalisées: 198 440 €

Solde 002: 716 341 €

Résultat de fonctionnement: 716 341 € + 198 440 € = **914 781 €**

Déficit d'investissement: **370 097 €**

Résultat final: 914 781 € - 370 097 € = + 544 684 €

16



17

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges générales sont en baisse (- 2,8%) soit 62 000 € sur le chapitre entre 2025 et 2026. Pour rappel, l'inflation arrêtée est de +0,8 %.

Chapitre 011 - 2025	2026 avec inflation + 0,8%	Chapitre 011 - 2026
2 187 679 €	2 204 496 €	2 150 000 €

Le loyer de la gendarmerie se situe à 588 387 €.

Les charges d'énergie représentent 260 833 €, les carburants à 18 800 €.

Les investissements du contrat Dalkia sont décalés d'un an.

BP 2026: 2,15 M€

18

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnels bien qu'en augmentation sont contenues au maximum et inférieures à 2%. Même si les effectifs sont stables, le phénomène (à la fois exogène et endogène) est subi par la commune:

Les cotisations CNRACL, des charges assurantielles (prévoyance, santé...) explosent du fait de décisions nationales. + 59 000 € sur la seule caisse de retraite. Les collectivités locales sont les seuls employeurs en France à voir leur cotisation augmenter dans le cadre du financement des retraites.

L'absentéisme pèse lourdement sur les finances de ce chapitre. Dans le domaine de la maladie ordinaire, Frouard se situe en dessous des moyennes nationales. Cependant, les statuts de longue maladie ou maladie grave sont nombreux. C'est lié à la spécificité des carrières et des métiers essentiellement dans le domaine de l'accompagnement des enfants.

De fait, les augmentations tarifaires des polices d'assurance pour les risques statutaires ont entraîné un retrait de la maladie ordinaire. L'année 2026 sera l'occasion d'une relance du marché via le CDG54.

BP 2026: 4,14 M€

19

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre 65 concentre les indemnités des élus, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre au budget annexe.

A ce titre, les indemnités sont contenues, y compris avec l'impact de la loi sur le statut de l'élu de fin 2025.

Les subventions aux associations sont stables (84 000 €) pour les locales, légèrement en baisse pour les Francas (651 k€ contre 675 k€ en 2025).

L'équilibre du budget culturel se situe à 1,2 M€.

BP 2026: 2,1 M€

20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

C'est clairement là que le bât blesse pour cette année 2026.

Le chapitre 013 enregistre les écritures d'exonérations de charges de personnel: 15 000 € au titre du remboursement du SFT (supplément familial de traitement) et 30 000 € correspondant au détachement syndical d'un agent.

Le chapitre 70 est quant à lui dédié aux produits des services (cimetière, repas des seniors, coupes de bois...). C'est dans ce chapitre qu'on retrouve également les remboursements du Bassin de Pompey dans le cadre de sa compétence restauration (mise à disposition de personnels sur la plage méridienne).

Total: 833 k€

Les produits fiscaux se regroupent au sein du chapitre 73:

Taxe foncière et attribution de compensation composent principalement le chapitre. Il convient d'y ajouter les impositions indirectes (TLPE, TCCFE, DMT0...)

Total: 5,3 M€ (cf.orientations 2026)

21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre 74 (dotations et subventions). Près de 300 k€ de perte de recettes ! DGF et allocations de compensations en tête.

Ce seul chapitre déséquilibre complètement le budget 2026. Il y a fort à parier que cela ne s'améliore pas dans les années à venir.

Total: 1,4 M€ contre 1,7 m€ l'an passé.

La ville loue également un certain nombre de biens (gendarmerie, La poste et quelques appartements)

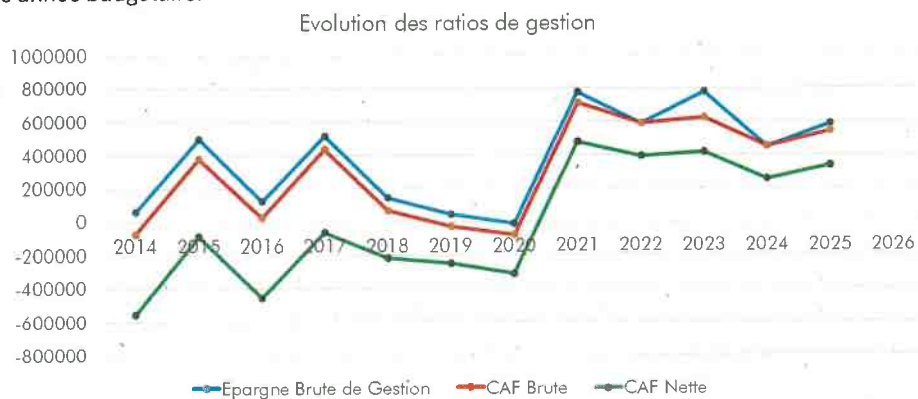
Le produit des locations s'élève à 670 k€. A noter une **revalorisation du loyer de la gendarmerie de près de 80k€ soit 578k€ pour l'année.**

Total: 839 k€

22

BILAN

Un exercice budgétaire inédit lié aux impacts de la Loi de Finances pour 2026. Ces ponctions financières sur le budget de la commune ont des impacts négatifs structurels. La dégradation des ratios de gestion ne pourra être rattrapée que dans le temps et au prix de choix politiques majeurs en 2026 et 2027. La commune ne pourra pas retrouver des ratios acceptables en une seule année budgétaire.



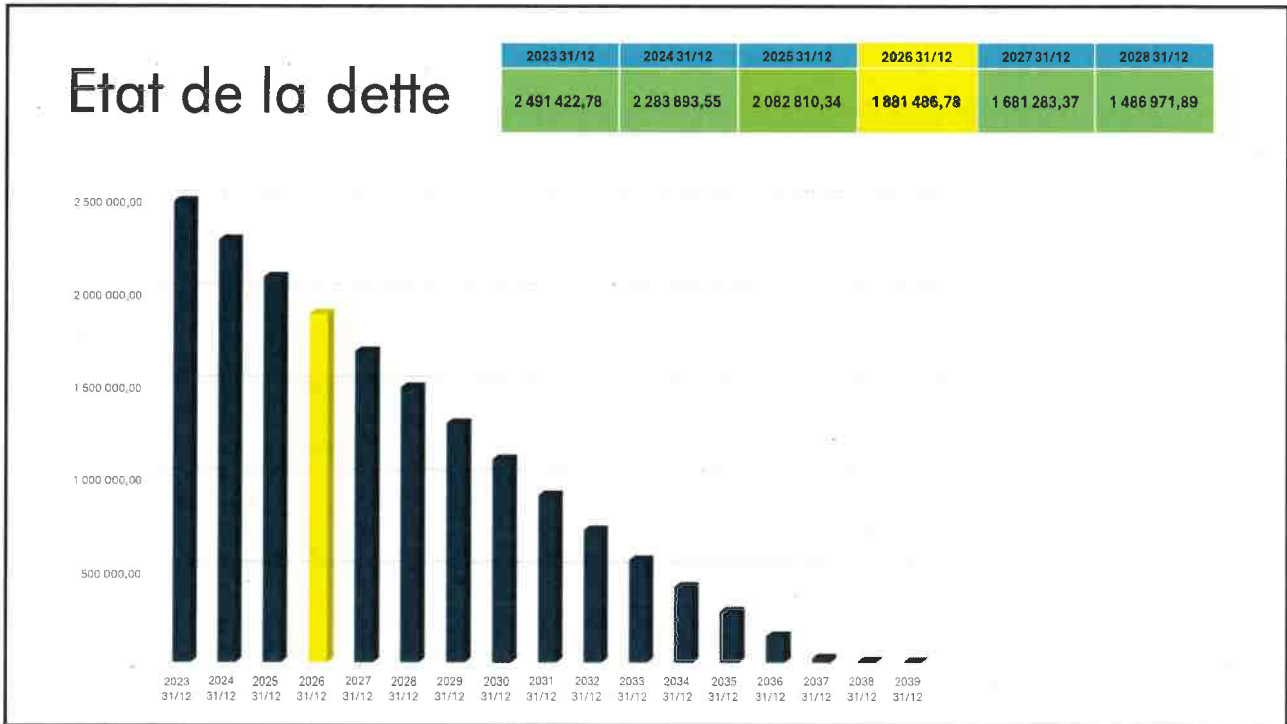
23

Bilan financier 2020-2025

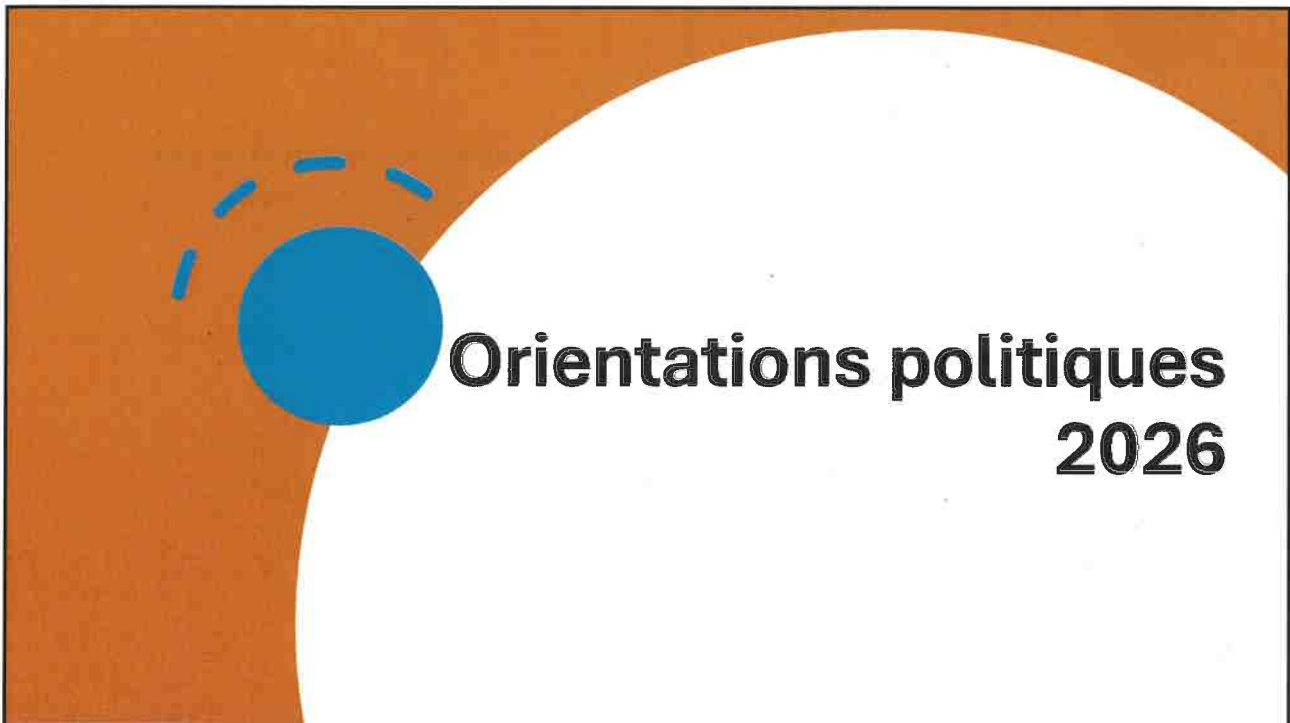
Source DGCL

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	- 12	587	396	406	456	585
CAF Brute	91	736	590	561	409	538
CAF Nette du remboursement du capital des emprunts	- 142	502	395	357	208	333
Dépenses d'équipement	329	248	428	370	526	596
Encours de la dette au 31/12/N	2 987	2 753	2 708	2 504	2 283	2 082
Durée de désendettement en année	100	5,48	6,85	7,01	10,97	6,25

24



25



26

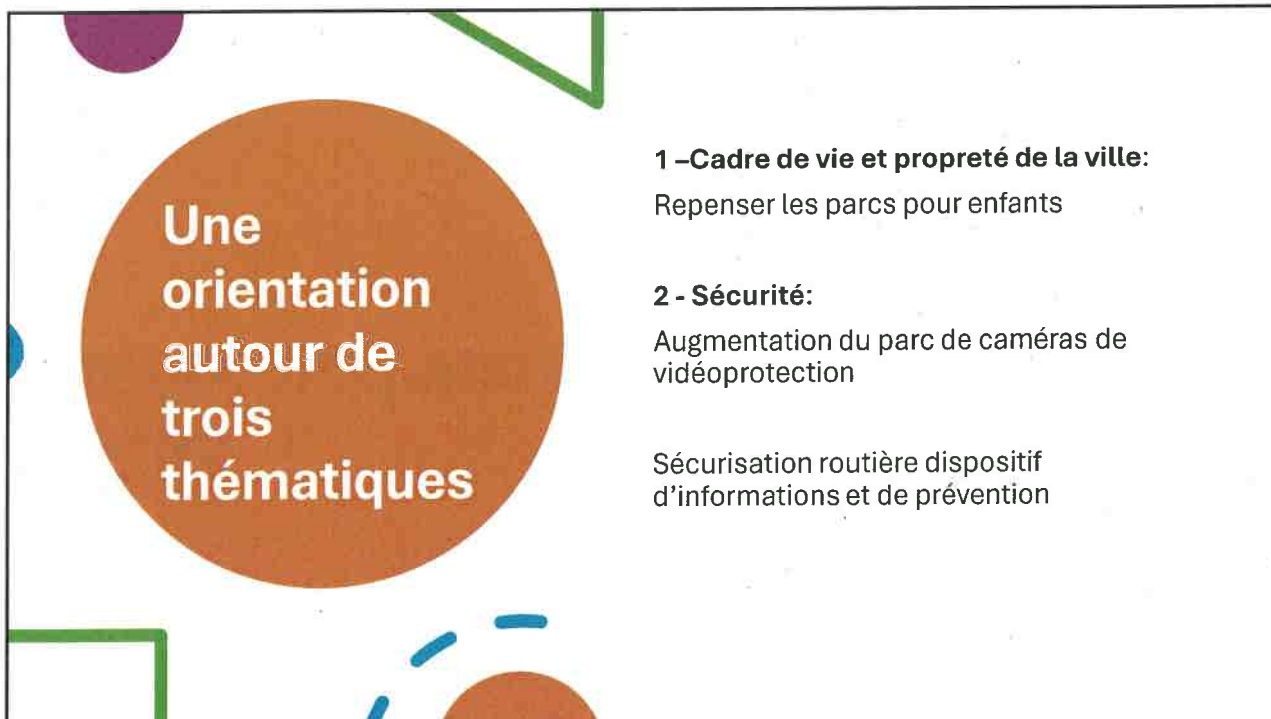
Une revue de projet nécessaire

Le mandat 2026-2032 vient de s'ouvrir. Il est nécessaire de laisser aux équipes en place le soin de prendre connaissance de l'avancée d'un certain nombre de projets initiés par l'équipe aux responsabilités précédemment et par l'intercommunalité.

Une marge de manœuvre financière sera prévue en inscription budgétaire afin de ne pas limiter les choix proposés par l'actuelle majorité et maintenir, le cas échéant la possibilité d'engager certains travaux.

Un nouveau débat d'orientations pourrait ainsi intervenir d'ici la rentrée.

27



Une orientation autour de trois thématiques

1 – Cadre de vie et propreté de la ville:

Repenser les parcs pour enfants

2 - Sécurité:

Augmentation du parc de caméras de vidéoprotection

Sécurisation routière dispositif d'informations et de prévention

28

Une orientation autour de trois thématiques

3 - Budget participatif: Si les dispositifs restent encore à définir, un budget d'accompagnement des projets est d'ores et déjà prévu.

Les comités de quartiers qui verront le jour en 2026 se verront ainsi dotés dès cette année.

Horizon: automne

29

Fiscalité

La maquette budgétaire est construite **avec recours au levier fiscal**. Les taux progresseront de manière limitée permettant de passer l'année budgétaire 2026.

La ponction effectuée par l'Etat se situe à hauteur de 350 k€, soit **un besoin fiscal de 3 points** sur la taxe foncière.

Pour rappel, le taux de TFPB est de 39,01 %. Il est proposé de le passer à 40,51%. Le taux de taxe d'habitation passerait quant à lui de 15,98 à 16,50 %. La taxe sur le foncier non-bâti à 42,24 %

Le produit fiscal attendu serait de 4 839 413 € duquel, il convient de retrancher 694 189 € d'effet du coefficient correcteur soit, 4 145 224 € inscrits au 73 111 (fiscalité directe).

A ce jour, les services de la DDFIP ont été sollicités pour confirmer le plafonnement à 2% des prélèvements opérés par l'Etat sur les allocations de compensations: 40 000 € sont en jeu.

30

Information sur trois grands projets

La commune de Frouard porte ou accompagne un certain nombre de projets structurants. Ce **Débat d'Orientations Budgétaires** doit être l'occasion de faire un point de situation, y compris et surtout, quand ces derniers entraînent des dépenses à inscrire au budget de la commune.

- **Parc des Confluences**
- **Arboresens**
- **Requalification Hôtel de Ville et Théâtre**

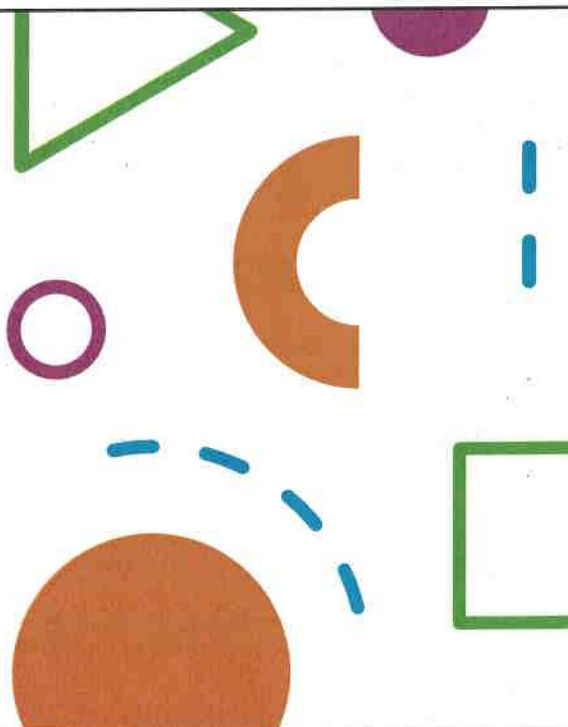
31

Parc des Confluences

Le Bassin de Pompey va initier en cette année 2026 la réalisation d'une voie cyclable rejoignant Liverdun à Frouard, sur les emprises de l'ancien canal. L'amorce de ce projet a consisté à supprimer le pont sur la RD entre Pompey et Frouard, créant ainsi un tunnel cyclable.

La Ville de Frouard a souhaité accompagner ce développement par la création d'un parc urbain, le parc des Confluences, entre le quartier du Nid et la gare. Un bureau d'étude d'aménagement paysager a été sélectionné pour être notre maître d'œuvre. C'est le bureau Parenthèse, basé en Alsace. A ce titre, les premières plantations ont été réalisées en 2025 pour près de 40 000 €.

Dès l'installation du conseil communautaire, une mise au point sur ce dossier et son calendrier de réalisation sera opérée, ce qui permettra de se positionner sur la poursuite de ce projet.



32

Arboresens

La commercialisation des parcelles est en cours et déjà bien engagée. Les travaux de VRD sont en voie de finalisation, ce qui devrait assez rapidement rendre opérationnel les différents permis de construire.

La première tranche prévoit la création de plus de 100 logements.

Il conviendra d'anticiper à terme la participation à l'équilibre de 700 k€ de la ville de Frouard.

phasage de commercialisation :

1. Adapter le phasage de commercialisation
- Phase 1 : lots 01, 03, 05, 14, 15 précommercialisés à ce jour
 - Phase 2 : lots 6, 4, 2A, 2B
 - Phase 3 : lancement des lots de la phase 2 de travaux - 2023-2023



33

Travaux Hôtel de Ville Frigerio / TGP

L'avant projet définitif a été délibéré au conseil municipal de décembre dernier.

Le montage financier est en cours. Les travaux pourraient démarrer au cours du dernier trimestre. Tout est calé en fonction de la date de fermeture du théâtre pour une saison complète hors les murs.

Le coût arrêté est de **2 923 000 €** avec la poursuite d'un objectif de subventionnement à hauteur de 50%.

Le travail se poursuit avec les équipes de maîtrise d'œuvre. A suivre...

34

